

République Algérienne Démocratique et Populaire
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



Université Mouloud Mammeri
de Tizi-Ouzou



CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT

Entre

L'université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou

Et

L'école de formation professionnelle

Mains Magiques

Entre les soussignés,

L'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, établissement public à caractère scientifique, dont le siège social est sis à Hasnaoua, nouvelle ville Tizi-Ouzou, Algérie.

Représentée par son **Recteur**, Monsieur le professeur **Ahmed TESSA**, dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci- après dénommée « UMMTO »,

D'une part,

L'école de formation professionnelle Mains magiques, établissement privés de formation professionnelle, dont le siège social est sis à 47, rue des tours villas, immeuble AZZOUG 15000, Tizi-Ouzou, Algérie.

Représentée par sa **Fondatrice**, **Madame AZZOUG Samia Née BELHADEF**, dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci- après dénommée « Mains magique »,

D'une autre part,

SOMMAIRE

Article 01 : Objet de la convention-cadre

Article 02 : Domaines d'application

Article 03 : Engagements des Partenaires

Article 04 : Confidentialité

Article 05 : Modification et Résiliation

Article 06 : Litiges

Article 07 : Durée

Article 08 : Entrée en vigueur

Article 01 - Objet de la convention-cadre :

La présente convention-cadre a pour objet de définir un cadre de référence pour les actions qui seront engagées en partenariat entre l'Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou et L'école de formation professionnelle Mains magiques.

Article 02 – Domaines d'application :

Les axes de partenariat s'inscrivent notamment dans les domaines suivants :

- ✓ Formation professionnelle.
- ✓ Partage de compétences.
- ✓ Organisation des différents événements (séminaires, conférences, journées de formation.....ets).

Article 03 - Engagements des Partenaires :

Les deux parties s'engagent à donner à leur collaboration un caractère privilégié et exemplaire en vue notamment de promouvoir, intensifier et généraliser les relations entre elles et contribuer à créer les cadres réglementaires nécessaires à une collaboration permanente.

Article 03.1 - Engagements de l'UMMTO :

Dans le cadre de cette convention, L'Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou, s'engage à:

- Organiser en collaboration avec L'école de formation Mains magiques des ateliers spécifiques dans le domaine de la photographie, Prise de vue et montage vidéo au profit des étudiants ;
- autoriser l'école mains magiques pour l'affichage de banderole en vue d'une meilleure visibilité de ses différentes formations dans le domaine de la photographie, Prise de vue et montage vidéo ;
- Participer à l'élaboration et la conception d'offres de formation notamment professionnelles en adéquation avec les besoins du monde du travail ;
- Accueillir les stagiaires de Mains magiques en photographie, Prise de vue et montage vidéo, pour couvrir les différents événements organisés par l'UMMTO ;

- Mettre à la disposition de Mains magiques les espaces nécessaires à la concrétisation des actions contenues dans la présente convention ;
- Informer l'école Mains magiques des forums de l'emploi ou d'autres événements organisés par l'UMMTO ;
- Accueillir les stagiaires de Mains magiques en photographie, prise de vue et montage vidéo, pour couvrir les différents événements organisés par l'UMMTO, à la demande de cette dernière ;
- Répondre à toute demande d'information nécessaire à la réalisation des actions faisant objet de la présente convention ;

Article 03.2 - Engagements de L'école Mains magiques:

Dans le cadre de cette convention, l'école de formation professionnelle Mains magique, s'engage à :

- Organiser des ateliers initiation au sein de l'UMMTO dans le domaine de la photographie, prise de vue et montage vidéo au profit des étudiants;
- Organiser conjointement des journées d'information, des expositions sur les différents métiers proposés par l'école Mains magique;
- Participer aux événements de l'UMMTO dans la mesure de la disponibilité ;
- Répondre à toute demande d'information nécessaire à la réalisation des actions faisant objet du présent accord ;

Article 04 – Confidentialité :

Toutes les personnes participantes aux activités entrant dans le cadre de cette convention s'obligent à la plus stricte confidentialité.

La diffusion d'informations dans le cadre de publications particulières (résultats d'enquêtes, savoir-faire et tous documents confidentiels relatif aux actions engagées), nécessite l'accord préalable et écrit de l'autre partie.

Article 05 - Modification et Résiliation :

Toute modification à la présente convention n'est valable qu'après accord commun. Si l'une des parties décide de la résiliation de la présente convention, elle est tenue d'informer la deuxième partie par un courrier officiel.

Article 06- Litiges :

En cas de litige, les partenaires s'engagent à régler à l'amiable les différends qui pourraient survenir à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention ou de ses avenants.

Article 07- Durée :

La présente convention-cadre est conclue pour une durée d'une (01) année à compter de la date de signature par les deux parties.

Article 08- Entrée en vigueur :

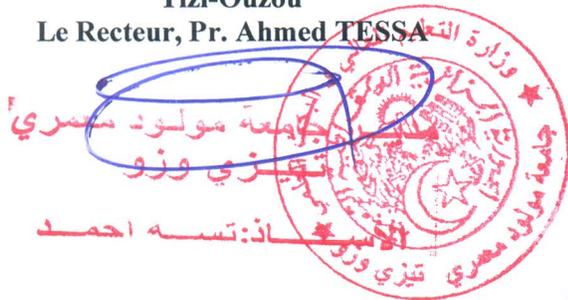
La présente convention-cadre entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les Parties.

La présente convention-cadre est établie en deux exemplaires originaux en langue française aux dates mentionnées ci-dessous et y appose le cachet et la signature de chaque partie.

Fait à Tizi-Ouzou

Le : 29/03/2018

Pour l'université Mouloud MAMMERY de
Tizi-Ouzou
Le Recteur, Pr. Ahmed TESSA



Fait à Tizi-Ouzou

Le : 26/03/2018

Pour l'école de formation professionnelle Mains
magiques
La Fondatrice, Pr. AZZOUG Samia née BELHADEF.



BELHADEF.S
Fondatrice & Gerante